

DEMANDE DE CODES DE STATIONNEMENT POUR LA COMMUNE DE SCHAERBEEK «VisitPass»

(Egalement disponible sur www.parking.brussels/fr)

Données du demandeur

Nom – Prénom :

Adresse :

N° national Téléphone :

Commune : **Schaerbeek** Email :

Type de codes souhaités

Les codes de stationnement VisitPass sont offerts par la commune de Schaerbeek aux ménages inscrits au registre de la population de la commune. Chaque ménage peut adresser à parking.brussels une demande unique pour recevoir gratuitement des codes d'une valeur de 25€ (soit 10 codes valables 4h30, soit 5 codes valables une journée de 9h à 21h). Les demandes doivent être adressées au plus tard le 31 décembre 2021.

Veillez cocher l'option choisie parmi :

	<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>
<input type="checkbox"/>	Codes « VisitPass » d'une durée de stationnement de 4h30	10	2,5€ gratuit
<input type="checkbox"/>	Codes « VisitPass » d'une durée de stationnement d'une journée (de 9h à 21h)	5	5€ gratuit

Forme de la carte de dérogation

Le VisitPass prend la forme de codes SMS à envoyer au numéro abrégé 4411 avec le format "code de stationnement - espace - plaque d'immatriculation de la voiture". Par exemple : SCH12345678 1ABC123.

L'utilisateur du code reçoit ensuite un SMS de confirmation (qu'il est possible de désactiver).

Un coût de 0,15 € par message envoyé et reçu est d'application.

Les codes sont valides jusqu'au 31/12/2022.

Une procédure d'utilisation complète sera envoyée au demandeur à l'activation du code.

Certains opérateurs téléphoniques ne permettent pas par défaut d'envoyer des messages aux numéros abrégés.

L'Agence encourage les utilisateurs des codes VisitPass à se renseigner auprès de leur opérateur.

Les codes ne peuvent être ni transférés ni vendus. En cas d'abus, les codes vendus ou transférés seront supprimés.

Les codes VisitPass ne sont pas valables sur les véhicules de type : autobus, autocars, grues, dépanneuses, remorques, véhicules agricoles, camions et semi-remorques.

Document à joindre à la demande :

Copie recto-verso de la carte d'identité du demandeur.

Le demandeur, qui assure avoir pris connaissance des informations au verso, déclare sur l'honneur que les informations ci-dessus sont correctes et s'engage à fournir tout renseignement modifiant ces dernières.

Fait le : **Signature :**

Informations générales

L'Agence du stationnement se réserve le droit de refuser une demande de codes si le demandeur communique des renseignements inexacts ou incomplets. De plus, si des éléments erronés sont constatés par la suite, l'Agence pourra annuler immédiatement tout code en cours de validité.

Les données à caractère personnel communiquées seront traitées par le personnel de l'Agence du stationnement dans le respect des conditions de la loi portant sur la vie privée.

Usage des codes VisitPass

- Aussi longtemps que les codes VisitPass n'ont pas été accordés, aucun usager ne pourra se prévaloir de quelque droit que ce soit, lié à ceux-ci.
- Le code est valable en zone verte uniquement. Le code n'est pas valable en zones rouges et jaunes.
- Le code doit être activé avant qu'une redevance de stationnement (25€/4h30) ne soit délivrée.
- Le plan de stationnement de la commune de Schaerbeek pour laquelle les codes sont délivrés peut être évolutif.

Contact

PARKING.BRUSSELS

**Agence régionale bruxelloise du stationnement
Service clientèle**

Permanence et courrier - Antenne Nord-Est

Place Colignon, 12 à 1030 Schaerbeek

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

excepté le jeudi ; le mardi de 14h à 16h30 ; le jeudi de 14h à 19h00

Téléphone : 0800 35 678 (gratuit)

E-mail : schaerbeek@parking.brussels